

Compte-rendu Groupe de suivi "Concertation projet Cigéo"

13 juin 2023

La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Michel BADRE.

Un tour de table est effectué.

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 avril 2023 et point d'actualités

Dominique DOLISY suggère d'insérer au procès-verbal le schéma n° 5 du diaporama (dossier de demande d'autorisation de création), qui est très intéressant. D'autre part, certaines questions ne reçoivent pas de réponse dans le procès-verbal. Elle demande enfin que les documents présentés puissent être communiqués.

Michel BADRE rappelle que ce point vise à vérifier que le compte-rendu est conforme au déroulement de la séance, et non à reprendre les discussions. D'autre part, le fait de communiquer les documents présentés en séance par des intervenants ne pose pas de difficulté.

Cédric VILETTE ajoute que ces documents sont automatiquement diffusés sur le site Internet du Haut comité, dans la rubrique « Nos travaux – Groupe de suivi Concertation Cigéo ».

Le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

II. Présentation par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition énergétique de l'avancement des travaux de mise en place de la plateforme numérique dédiée au projet Cigéo

Michel BADRE rappelle que la mise en place de cette plateforme était la première recommandation de l'avis¹ émis par le Haut comité le 28 septembre 2020.

Thibault MANNEVILLE indique que le Haut comité recommandait de s'appuyer sur l'existant et d'avoir une bonne cohérence entre ces recommandations et les prescriptions du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Cette recommandation a bien été prise en compte dans une action qui précise que la plateforme qui sera mise en place regroupera les informations relatives à Cigéo ainsi que les concertations afférentes, qui seront mises à jour régulièrement. Des renvois vers les sites idoines seront réalisés. En raison d'un problème technique, il n'est toujours pas possible de présenter le site Internet du PNGMDR. L'espace relatif aux concertations sur Cigéo y sera bien présent.

Le site Internet <https://www.cigeo.gouv.fr/> a vocation à regrouper une bonne partie de l'information froide sur Cigéo, c'est-à-dire des informations assez générales, ainsi qu'à recueillir les contributions des acteurs institutionnels ou non. Il comporte déjà une page intitulée « pour approfondir ». La partie « comprendre Cigéo » regroupe des informations froides, qui vont être mises à jour. La partie

1 Avis n° 15 et recommandation du Haut comité relatifs à la participation du public au projet Cigéo.

« approfondir » comprend des contributions d'acteurs de différentes natures. Des filtres sont disponibles par thématique ou par typologie d'émetteur.

Roger SPAUTZ demande si les contributions publiées sur le site Internet par la société civile seront publiées à titre purement informatif.

Thibault MANNEVILLE le confirme. Il s'agit d'un site d'information.

Benoît JAQUET demande que la page d'accueil du site Internet soit rédigée au conditionnel et non au futur.

Thibault MANNEVILLE rappelle que le site Internet sera mis à jour. La première recommandation était de mettre à disposition les informations relatives aux temps d'échange et de débat sur Cigéo ainsi que les informations actualisées sur le projet. Le site renverra au site Internet de l'ANDRA, qui comporte beaucoup d'éléments. Il en sera de même des bilans des concertations réalisées régulièrement par l'ANDRA et le ministère. La synthèse régulièrement actualisée sera également prise en compte.

Concernant la recommandation n° 7, il est attendu un certain nombre de fiches (fiches connaissances ou clarification des controverses) dès l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet. Le dossier de demande d'autorisation est désormais public sur le site Internet de l'ANDRA. Chaque pièce comporte des synthèses non techniques. Il est proposé de les orienter vers ces différents éléments. Si le groupe de suivi considère que le renvoi vers le site Internet de l'ANDRA est trop technique, il peut dresser la liste des sujets sur lesquels il estime qu'une synthèse est nécessaire.

Benoît JAQUET demande si des liens vont être établis vers les organismes participant aux différentes instances.

Thibault MANNEVILLE répond qu'il existe déjà des liens vers les acteurs qui proposent du contenu dans la partie « approfondir ».

Henri LE MONIES de SAGAZAN souhaite savoir comment sont sélectionnés les contenus publiés dans la rubrique « approfondir ».

Thibault MANNEVILLE répond que ce sont des contributions recueillies par le ministère. Il s'agit de l'un des canaux de remontées des contributions.

Christine NOIVILLE demande si la contribution d'une association lambda est automatiquement publiée, ou si des critères de sélection s'appliquent – et si oui, lesquels.

Thibault MANNEVILLE répond que ce site Internet a été mis en place pour l'expression du public, et qu'il n'existe pas nécessairement de filtre.

Michel BADRE estime que l'origine d'un texte doit être clairement identifiable, et qu'il ne doit y avoir aucune ambiguïté.

Roger SPAUTZ demande qui sélectionne les contenus publiés sur le site Internet.

Thibault MANNEVILLE rappelle qu'il s'agit d'un site Internet du gouvernement et que celui-ci est dépositaire de son contenu. Il est simplement possible de lui proposer une contribution.

Christine NOIVILLE indique que ce sujet devra être discuté au Haut comité, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'ici.

Michel BADRE ajoute que l'existence d'une plateforme pose nécessairement la question de la sélection des contenus qui pourront ou non y figurer.

Thibault MANNEVILLE indique ne pas avoir cette information. Il faut que quelqu'un soit d'accord pour endosser le fait de publier du contenu sans contrôle.

Michel BADRE estime que le fait de n'avoir aucun contrôle n'est certainement pas une bonne idée.

Marie-Line MEAUX rappelle que le garant avait salué cette recommandation, estimant qu'il était important que l'information sur Cigéo soit centralisée et que le public sache où la trouver. Le fait que ce site Internet soit géré en même temps que celui du ministère est une bonne idée. En revanche, il conviendrait de prévoir une rubrique « mode d'emploi ». Ce site Internet doit être un site d'information générale, mais il doit aussi proposer des informations sur les débats, une revue des questionnements. Or, cela n'apparaît pas. **Marie-Line MEAUX** indique avoir identifié cinq canaux ouverts au public et aux parties prenantes. Pour le public, le collationnement de liens ne fait pas l'information. L'équilibre est délicat à trouver. Enfin, la production de synthèses n'est pas la chose la plus facile à faire.

Christine NOIVILLE insiste également sur l'importance des synthèses. Il lui semble que la présentation qui a été faite va dans le bon sens, mais elle souhaite savoir à quelle date le site Internet sera opérationnel.

Thibault MANNEVILLE répond que le site Internet existe mais qu'il doit être mis à jour.

Christine NOIVILLE comprend que la rubrique « comprendre Cigéo » porte sur l'information froide, tandis que la rubrique « approfondir » présente les sujets plus ardues et les contributions des acteurs.

Thibault MANNEVILLE répond que cette partie regroupe les contributions des différents acteurs. Les synthèses, en revanche, se trouvent dans « comprendre Cigéo ».

Michel BADRE demande si un mode d'emploi de l'ensemble du dispositif est proposé dans « comprendre Cigéo ».

Thibault MANNEVILLE précise qu'une charte va être élaborée, et qu'elle servira de mode d'emploi pour le site Internet.

Christine NOIVILLE demande si une rubrique « concertation » est prévue.

Thibault MANNEVILLE le confirme. Elle pointera sur les concertations Cigéo sur le site Internet du PNGMDR.

Christine NOIVILLE estime que le public aura une lecture difficile de l'information si les renvois vers d'autres sites Internet ne sont pas expliqués clairement.

Thibault MANNEVILLE confirme que des mises en contexte sont prévues. Quand le sujet sera finalisé, une présentation plus complète sera effectuée.

Benoît JAQUET estime que pour envisager le contenu de ce site Internet, la mise en place d'un groupe de travail restreint serait souhaitable, ainsi qu'un appui par d'autres acteurs. Il s'agit en effet d'une tâche lourde.

Thibault MANNEVILLE précise que les mises à jour ne seront pas très importantes, la majorité des acteurs restant les mêmes.

Michel BADRE propose d'effectuer un point sur ces travaux lors de la prochaine réunion. S'agissant du mode d'emploi, un choix doit être fait entre un site ouvert et un site géré par le ministère.

Roger SPAUTZ souhaite savoir si le groupe de suivi peut être tenu informé des contributions qui auraient été proposées mais dont la publication aurait été refusée.

Michel BADRE rappelle que n'importe quel groupe a la possibilité de rendre public ce qu'il veut. La première chose à faire est de définir la règle du jeu, de prévoir un mode d'emploi. Si un point particulier pose vraiment problème, il pourra être évoqué au sein du groupe de suivi.

III. Présentation par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) des concertations menées dans le cadre de l'instruction du dossier de Demande d'autorisation de création (DAC), avant saisine de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et des groupes permanents d'experts

Olivier LAREYNIE indique que la demande d'autorisation de création de Cigéo a été déposée le 16 janvier 2023. L'ASN est le service instructeur pour l'État et pilote l'instruction technique. Elle s'appuie sur l'expertise de l'IRSN, qui a été formellement saisi. Un Groupe de travail (GT) a été constitué, regroupant les représentants des organismes participant au GT PNGMDR (hors ANDRA) et les Commissions locales d'information (CLI) des sites producteurs de déchets de Haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA/MA-VL).

La saisine a été signée par l'ASN la semaine dernière. L'instruction se structure autour de trois réunions de Groupe permanent d'experts (GPE) sur les sujets suivants : les données de base, la sûreté en exploitation, la sûreté post-fermeture.

Le 8 mars dernier, une première réunion a été organisée, au cours de laquelle le projet de saisine a été présenté. Des échanges ont eu lieu sur les termes du document. Les suggestions et commentaires ont été transmis via un fichier dédié avant le 22 mars 2023. Une réunion de restitution s'est tenue le 6 avril dernier. Les modalités de prise en compte des suggestions reçues ont été exposées.

La saisine se compose d'un document principal et d'une annexe qui détaille les aspects examinés pour chaque groupement de thématiques. Le document principal inclut :

- un rappel du contexte réglementaire et des instructions passées relatives à l'installation de stockage géologique profond ;
- le cadre de l'instruction, autour de trois groupements de thématiques dont chacun fera l'objet d'un examen par les groupes permanents d'experts (évaluation des données de base retenues pour l'évaluation de sûreté de Cigéo ;
- évaluation de sûreté en phase d'exploitation des installations de surface et souterraine ;
- évaluation de sûreté en phase après fermeture).

La concertation a regroupé 40 participations, pour 20 organisations représentées (autorités et experts, associations, observateurs, institutionnels, exploitants) et près de 60 commentaires reçus. Un tableau récapitulatif des contributions a été établi, et la saisine a été modifiée.

Toutes les contributions ont été examinées. L'ASN a apporté des éléments de réponse pour chacune d'elle. Un document récapitulatif a été transmis à tous les participants. La réunion du 6 avril 2023 a porté notamment sur les sujets suivants : les inventaires de colis de déchets, la phase industrielle pilote, la géothermie, le déroulement de l'instruction et la communication, les spécifications préliminaires d'acceptation. Cet exercice a contribué à faire évoluer le projet de saisine, et à répondre à de nombreuses questions.

La saisine a été signée le 7 juin 2023 et communiquée aux participants.

Le projet de saisine a été modifié pour intégrer certaines préoccupations des parties prenantes, concernant notamment :

- la méthodologie d'acquisition des données, ainsi que leur caractère suffisant et les incertitudes associées ;
- les optimisations techniques potentielles proposées par l'ANDRA, dont le développement est suffisant ;
- la définition des spécifications préliminaires d'acceptation des colis de déchets ;
- les effets du changement climatique.

Le dossier de l'ANDRA a été jugé recevable par l'ASN. La saisine officielle de l'IRSN a été signée le 7 juin 2023. Une communication de l'ASN est attendue sur la recevabilité, le processus de concertation et le déroulement de l'instruction. Un nouvel exercice de concertation se tiendra en septembre 2023 sur la première saisine du groupe permanent d'experts. Le renouvellement de l'exercice pour les réunions de GPE n° 2 et n° 3 est également prévu, ainsi que l'information régulière des parties prenantes sur le déroulement de l'instruction.

Michel BADRE précise que la saisine de l'IRSN pourra être publiée sur le site Internet du groupe de suivi « Concertation projet Cigéo ».

Dominique DOLISY s'interroge sur une éventuelle redondance avec le groupe du dialogue technique.

Benoît JAQUET estime que cela est normal, dans la mesure où les sujets se regroupent.

Christine NOIVILLE estime que cette question est pertinente, dans la mesure où le rôle du Haut comité n'est pas seulement de s'assurer que l'information est faite, mais également qu'il n'y ait pas de chevauchement et de redondance. Toutefois, l'objectif des deux groupes n'est pas le même.

Roger SPAUTZ demande si le site Internet de l'ASN proposera un espace avec toutes les contributions.

Olivier LAREYNIE précise que les avis de l'IRSN ne sont pas publiés par l'ASN, et que c'est tout l'objet du site Internet que d'orienter vers les bonnes plateformes.

Delphine PELLEGRINI précise que, généralement, l'ASN publie son avis et fait des renvois vers les avis techniques de l'IRSN.

Sébastien FARIN indique qu'il en va de même pour toutes les installations nucléaires de base (INB) : Cigéo n'a rien de spécifique.

Christine NOIVILLE se demande pourquoi l'ASN a choisi de poser des questions de son propre chef plutôt que de se tourner vers l'IRSN pour lui demander ce qui était exprimé par la société civile.

Cédric VILETTE répond que dans le cadre de la saisine, c'est l'ASN qui demande formellement à l'IRSN d'instruire certains sujets. Il aurait été étrange que l'IRSN détermine lui-même les questions auxquelles il va devoir répondre.

Jean-Daniel VAZELLE s'enquiert de ce qui advient après la concertation sur la saisine.

Olivier LAREYNIE répond que l'ASN va prendre connaissance des avis qui lui seront fournis, et élaborera ensuite son avis. L'avis final sur Cigéo sera soumis à la consultation du public.

Christine NOIVILLE estime qu'il serait judicieux de prévoir un panorama d'ensemble, et qu'il importe de savoir qui le produira.

Sébastien FARIN indique qu'un tel panorama a déjà été constitué, et présenté lors de certaines réunions.

Michel BADRE précise que le schéma de principe a été présenté, mais qu'une actualisation doit être faite au jour le jour.

Marie-Line MEAUX rappelle que pendant trois ans, des concertations vont avoir lieu, alors que parallèlement une instruction technique se déroulera selon son propre calendrier. Soit l'on donne rendez-vous au public dans trois ans, à la clôture, quand l'avis de l'ASN sera connu ; soit l'on trouve une manière intermédiaire d'apporter des éclairages.

Olivier LAREYNIE indique ne pas avoir la réponse à cette question. Toutefois, la structuration en trois réunions de GPE fera que les avis seront régulièrement disponibles.

IV. Présentation par l'IRSN de l'avancement du dialogue technique IRSN – Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) – Comité local d'information et de suivi (CLIS) du laboratoire de Bure, suite à la présentation faite à la réunion précédente

Eric BASTIN indique que les objectifs du dialogue technique sont de :

- Tenir compte des préoccupations et des questions de la société civile pour rendre plus robuste l'expertise de l'IRSN (besoin de l'IRSN) ;
- Permettre à la société civile de se forger sa propre opinion sur les sujets de sûreté nucléaire et de radioprotection et participer à la décision publique (attente de l'ANCCLI et du CLIS de Bure).

Le dialogue technique comporte une nouveauté : expérimenter un travail commun entre la société civile et l'IRSN sur la base d'un scénario co-construit en vue d'une évaluation partagée des enjeux de sûreté associés.

Le dialogue technique comporte un groupe central, dont le fonctionnement est pérenne durant toute la durée de l'instruction technique (deux ans et demi), et des groupes thématiques qui se réunissent de manière ponctuelle, indépendamment les uns des autres, sur des sujets spécifiques.

Les réunions du groupe central et des groupes thématiques seront à articuler dans le temps avec le séquençage de l'instruction technique, en particulier les réunions de groupe permanent d'experts saisis par l'ASN. Trois réunions de GPE sont prévues : la première sur les données de base (avril 2024), la deuxième sur l'évaluation de sûreté en phase d'exploitation (automne 2024), la troisième sur l'évaluation de sûreté en phase d'après fermeture (mi-2025).

La réunion de préparation du 27 janvier 2023 a permis de réaliser la présentation du projet Cigéo et des principes de sûreté et de radioprotection associés, ainsi que de revenir sur les conclusions des expertises antérieures de l'IRSN, notamment le dossier d'options de sûreté de Cigéo. Un retour a été effectué sur les enseignements des échanges techniques antérieurs, notamment du dialogue technique sur le dossier d'options de sûreté de Cigéo, ainsi que sur la proposition de dialogue technique sur le dossier de demande d'autorisation de Cigéo.

Les participants à la réunion du 27 janvier dernier ont identifié un certain nombre de sujets techniques, parmi lesquels l'emprise du stockage, l'inventaire des déchets, le contrôle et la conformité des déchets, les risques d'origine interne, les facteurs organisationnels et humains, la surveillance du stockage, ou encore le transport des colis de déchets.

Benoît JAQUET indique qu'une réunion de lancement s'est tenue le 18 avril 2023 : présentation par l'ANDRA du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo ; présentation par l'ASN de sa saisine et des conclusions de sa consultation ; construction partagée du dialogue technique ; échanges techniques sur la géologie.

Un certain nombre de sujets seront traités dans le cadre du groupe central (inventaires des déchets, géologie, phase industrielle pilote), tandis que d'autres sujets seront traités par des groupes thématiques (emprise du stockage, colis de déchets, co-construction d'un scénario).

Le programme de la réunion du 23 juin 2023 est le suivant :

- Analyse préalable de l'IRSN sur la géologie et recueil des questions des participants ;
- Analyse préalable de l'IRSN sur les inventaires de déchets et recueil des questions des participants ;
- « *Color Vote* » concernant le traitement des sujets techniques à aborder en 2024 pour la réunion du GPE n° 2 ;
- Point sur les groupes de travail thématiques ;
- Analyse préalable de l'IRSN sur la phase industrielle pilote, en lien avec les inventaires de déchets, et recueil des questions des participants.

Michel BADRE indique qu'il est important pour le groupe de suivi de disposer d'un calendrier permettant de comprendre les échéances en 2023, en 2024 et en 2025. Cela permettra d'articuler les travaux du groupe avec les différentes démarches.

Roger SPAUTZ sollicite des précisions sur le traitement des sujets apparaissant en orange et en rouge, qui intéressent naturellement le public.

Eric BASTIN répond que les sujets en rouge sont en dehors du champ de compétence de l'IRSN, et ne seront pas traités dans le cadre du dialogue technique. Toutefois, les questions soulevées seront recueillies et transmises, afin qu'elles soient traitées en d'autres lieux. Les sujets apparaissant en orange, en revanche, seront traités dans le cadre du dialogue technique lié à un dossier spécifique : celui de la demande d'autorisation de création.

Marie-Line MEAUX indique avoir toujours été surprise par le fait que les contributions étaient plus nombreuses sur les aspects techniques que sur la gouvernance, qui apparaît en marge des préoccupations. Dans la plateforme, il convient de faire une place aux actions du PNGMDR qui ne sont pas spécifiquement Cigéo, mais qui impactent Cigéo.

Christine NOIVILLE demande ce qu'il en est du groupe destiné à travailler sur les alternatives.

Sébastien FARIN répond que la DGEC du ministère de la Transition énergétique travaille à sa mise en place.

Michel BADRE indique avoir été impressionné, lors d'un séminaire spécial sur la participation du public à la gouvernance, par la forte participation, mais aussi par l'existence d'un épais nuage de fumée autour de la gouvernance : celle-ci apparaît comme un magma, un grand tout dans lequel personne ne sait qui est responsable de quoi. Il paraît très important de clarifier le rôle de chacun.

Christine NOIVILLE estime que cela doit figurer sur la première page du site Internet présenté plus tôt.

Sébastien FARIN estime que le sujet de la gouvernance est assez cadré, puisqu'un chapitre du PNGMDR en fait état. De plus, le Plan directeur de l'exploitation (PDE) de Cigéo comprend un certain nombre de propositions qui ont été formulées.

V. Points divers

Jean-Daniel VAZELLE indique que Marie-Line MEAUX et lui-même ont demandé à être remplacés au sein de cette instance, dans laquelle ils ont siégé pendant cinq ans. Ils ont pris plaisir à travailler avec les différents partenaires et institutions. De nouvelles personnes apporteront un autre regard, peut-être plus conciliant.

Marie-Line MEAUX précise que l'absence des deux personnes qui les remplaceront est fortuite. Le comité de suivi jouera un rôle très important dans les trois prochaines années, car il est le lieu où se focalise la restitution qui sera réalisée dans les différents canaux. Une attente forte de la Commission nationale du débat public (CNDP) porte sur la capitalisation des enseignements des concertations.

Michel BADRE adresse ses vifs remerciements, au nom du groupe, à Jean-Daniel VAZELLE et à Marie-Line MEAUX, qui étaient bien plus que des observateurs dans cette instance.

La prochaine réunion se tiendra le 19 octobre 2023.

La séance est levée à 16 heures 15.

Liste des participants

Membres du groupe de suivi :

NOIVILLE Christine	Présidente du Haut comité
BADRE Michel	Pilote du groupe de travail
AUDIGE Joël	CLI de Nogent-sur-Seine
BASTIN Éric	IRSN
DOLISY Dominique	CLI de Nogent-sur-Seine
DRUEZ Yveline	CLI de la Manche
FARIN Sébastien	ANDRA
FORBES Pierre	ORANO
JAQUET Benoît	CLIS de Bure
LAREYNIE Olivier	ASN
LE MONIES de SAGAZAN Henri	EDF
MANNEVILLE Thibault	DGEC
MEAUX Marie-Line	CNDP
PELLEGRINI Delphine	IRSN
SPAUTZ Roger	Greenpeace France
VAZELLE Jean-Daniel	CNDP

Secrétariat du Haut comité :

FALL Baye	Secrétariat technique
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique
VILETTE Cédric	Secrétariat technique